



8 novembre 2006

C 23/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 15 novembre 2006)

Rénovation partielle de la Maison Pulliérane et de ses communs

Crédit d'investissement de Fr. 750'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 30 octobre 2002, le Conseil communal approuvait le préavis municipal N° 23-2002 du 12 septembre 2002, accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 750'000.00 lui permettant la mise en œuvre de diverses rénovations de la Maison Pulliérane.

Il s'agissait de réhabiliter la cuisine, devenue vétuste et ne satisfaisant plus aux normes d'hygiène, de remplacer l'ensemble de la tuyauterie sanitaire, corrodée et entartrée, et de changer le parquet de la Grande Salle devenu par trop usé.

Une première communication au Conseil communal, datée du 23 juin 2004, faisait état du bilan de la première phase de l'opération. Nous n'y reviendrons pas mais rappelons simplement que le solde disponible pour la réfection du parquet de la Grande Salle, après les mauvaises surprises des travaux de la cuisine, représentait la somme de Fr. 93'377.55.

Comme votre Conseil a pu le constater, les travaux sont maintenant terminés et l'on peut dresser le bilan de l'opération, résumé dans le tableau ci-après.

Travaux	Budget	Factures
Rénovation de la cuisine	375'000.00	457'217.25
Remplacement de la tuyauterie	220'000.00	199'405.20
Remplacement du parquet	155'000.00	109'000.00
Ensemble des travaux	750'000.00	765'622.45
Dépassement du crédit		15'622.45

Relevons que ce dépassement ne représente que le 2% de la somme allouée.